



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



le 19 février 2021

L'étude de la Commission européenne sur le « retour du véhicule » confirme la nécessité d'un retour régulier des camions dans le pays d'établissement

Le « Bureau commun » à Bruxelles de la FNTR (France), de la BGL (Allemagne) et de la NLA (Nordiques) se félicite du rapport car il illustre la situation du marché avec des données chiffrées et confirme un élément important du Paquet Mobilité.

Aujourd'hui, la Commission européenne a publié son étude sur l'obligation de retour des camions toutes les 8 semaines vers l'État membre d'établissement. L'étude montre que les camions de nombreuses entreprises d'Europe de l'Est ne reviennent qu'une ou deux fois par an dans le pays d'établissement. Dans certains Etats, 80% ou 62% de leur flotte opèrent en permanence en dehors du pays d'implantation sans aucun lien économique avec le pays d'établissement mais exploitant leurs avantages de rémunération en Europe occidentale.

Florence Berthelot (Déléguée générale de la FNTR) : « Le retour du camion est lié aux dispositions du règlement sur les temps de conduite et de repos pour le retour du conducteur. Nous croyons que cela fait sens et donne corps à l'ensemble du Paquet Mobilité. Les résultats de l'étude montrent que le renforcement des critères d'établissement va dans la bonne direction, ce qui conduit notamment à de meilleures conditions de travail pour les conducteurs. »

Erik Østergaard (Président de NLA et CEO de DTL) : « L'étude confirme clairement le problème avec les sociétés boîtes aux lettres et souligne que nous avons un grand problème avec les conducteurs nomades. La règle du retour du véhicule a été introduite pour remédier précisément à cette question. Aujourd'hui, nous encourageons fortement les législateurs à ne pas « faire tanguer le bateau », mais à s'en tenir aux compromis et aux résultats significatifs obtenus avec le Paquet Mobilité 1. »

Le Professeur Dirk Engelhardt, CEO (BGL) : « Sur huit semaines avant un retour dans le pays d'établissement, un camion peut rouler facilement jusqu'à 22.000 km et desservir n'importe quelle destination dans l'UE. Si les entreprises d'Europe de l'Est opèrent presque exclusivement en Europe occidentale, ce sont alors des compagnies boîtes aux lettres qui sont inacceptables sur le marché du transport routier. »

Contacts:

Isabelle Maître (FNTR) + 32 476 984 283

Dirk Saile (BGL) + 32 497 462 880

Torsten Laksafoss Holbek (NLA) +32 474 048 005

A propos de la FNTR : principale association de transport routier en France avec 5.000 entreprises membres.

A propos de BGL : principale association de transport routier, logistique et d'élimination en Allemagne avec 7.000 sociétés membres affiliées.

A propos de NLA : la représentation conjointe à Bruxelles des principales associations de transport routier dans les Pays nordiques représentant environ 17.000 entreprises membres en Suède; Association suédoise des sociétés de transport routier (SÅ), Danemark; l'Association danoise des transports et de la logistique (DTL) et la Norvège; La Norwegian Road Transport Association (NLF) en étroite collaboration avec son membre associé, le Finlandais Transport and Logistics (SKAL).

Contacts:

Isabelle Maître (FNTR) + 32 476 984 283

Dirk Saile (BGL) + 32 497 462 880

Torsten Laksafoss Holbek (NLA) +32 474 048 005